



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL

Régional 1

ISSY LES MOULINEAUX FC – 500706

Réunion du 18/12/2023 à 14h00 en conférence audiovisuelle.

Après échange avec les représentants de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et du club d'ISSY F.C., la Commission transmet le compte rendu de la réunion à la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC accompagné du planning des rencontres à domicile de l'équipe en championnat Régional.

26050721 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / CRETEIL FUTSAL 1 reporté du 09/12/2023

Ce match sera reporté en semaine entre le 08/01/2024 et le 31/01/2024.

La Commission invite le club d'ISSY LES MOULINEAUX FC à transmettre un jour pour accueillir ce match en semaine (coup d'envoi 20h00 au plus tôt) et précise que :

- La date butoir est fixée au mercredi 31/01/2024
- Le délai de prévenance pour fixer la date sera de 10 jours avant la date proposée

Possibilité de jouer avant le 08/01/2024 avec l'accord de CRETEIL FUTSAL.

Copie Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ**Régional 2****Poule A****27218746 CROSNE FUTSAL 1 / JOLIOT GROOM'S 2 du 28/01/2024**

Lecture des courriels de Mairie de CROSNE et du club indiquant l'indisponibilité du gymnase.
Ce match est avancé au dimanche 14/01/2024.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**Poule A****27215778 SPORTING CP 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 17/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, courriels des 2 clubs et rapport Arbitre Officiel),
Considérant que le match était prévu initialement le dimanche 17/12/2023 à 14h00 au gymnase Carpentier,

Considérant que le club de SPORTING CP a formulé une demande de modification via Foot clubs pour modifier uniquement l'horaire du coup d'envoi à 16h00,

Considérant que la rencontre a été homologuée comme suit :

Date : dimanche 17/12/2023

Coup d'envoi : 16h00

Lieu : gymnase Carpentier – PARIS 13

Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée car selon les explications transmises :

1. Le gymnase Carpentier n'était pas disponible
2. Le match aurait dû se dérouler au gymnase Glacière
3. L'équipe du SPORTING CP était présente au gymnase Glacière
4. L'équipe de l'ESP 18 FUTSAL était présente au gymnase Carpentier et n'a pas souhaité ne se rendre au gymnase Glacière,

Considérant que l'arbitre s'est rendu au gymnase Carpentier puis ensuite au gymnase Glacière,

Considérant que le club du SPORTING CP transmet des échanges de mails datés du 11/12/2023 avec la Mairie de Paris indiquant que le gymnase Carpentier n'était pas disponible le 17/12 à 14h00 et que ce match se déroulera au gymnase Glacière à 16h00,

Considérant que lors de la demande de modifications, le SPORTING CP a modifié uniquement l'horaire du coup d'envoi,

Considérant que la responsabilité du club du SPORTING CP est engagée dans le non-déroulement du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de SPORTING CP (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'ESP 18 FUTSAL (3pts ; 0 but).

Poule D**27216054 JA BOIS COLOMBES 1 / NEUILLY FC 92 1 du 16/12/2023**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, confirmant l'inversion du résultat saisi sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

JA BOIS COLOMBES : 4 buts.

NEUILLY Fc 92 : 6 buts.

Poule E**27216103 MARCOUVILLE CITY CP 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 16/12/2023**

La Commission prend connaissance des courriels des 2 clubs, de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

Elle enregistre le forfait non avisé et regrette que le club de DRANCY FUTSAL n'ait pas prévenu de ce non-déplacement. Elle précise que le club de MARCOUVILLE CITY CP a pu décaler le coup d'envoi d'1h afin de permettre à l'équipe de DRANCUY FUTSAL de jouer cette rencontre.

Championnat Régional U18 Futsal
Feuille de Match manquante

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er rappel :

Poule D – 27216057 PARIS XIV FUTSAL 1/ TRAPPES FUTSAL 1 du 17/12/2023